Nations Unies S/2003/1058

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 novembre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 3 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 25 avril 2003 (S/2003/496), par laquelle je transmettais un rapport complémentaire présenté par Madagascar au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter Madagascar à lui présenter une réponse sous la forme d'un troisième rapport d'ici le 22 janvier 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

03-59882 (F) 101103 111103